

CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PÉRENNISATION DES ENTREPRISES SUR LE PAYS D'AURAY

Témoignages de chefs d'entreprises

*Une étude du Conseil de Développement du Pays d'Auray
réalisée par le cabinet BGA
avec le soutien du Conseil régional de Bretagne*



Nous remercions vivement les dirigeants d'entreprises qui ont accepté de participer à l'étude :

M. de Gallier de Saint Sauveur, Cap's Boat

M. Kantemir, Kantemir

M. Le Ruyet, Le Ruyet

M. Morvant, E-Declic

Mme Thi Pham, Papa Pique et Maman Coud

M. Boixel, Sietar

M. Crouan, Auray Plast

M. Vercrusse, Hill Rom

M. Cordes, Siepel

M. Wallyn, Bébé au Naturel

M. Nignon, Arbor Technologies

M. Baucher, Plastobreiz

M. Le Bohec, Ouest Composites

M. Dumard, Imagilii

M. Mahevas, Mahevas

Mme Lebranchu, Ouest Production – La Belle-Îloise





Sommaire

Enjeux de l'étude	3
Démarche de l'étude	4
Analyse et synthèse des entretiens	6
Axes d'actions prioritaires proposés par les entreprises.....	15
Conclusion et suites de l'étude	18

Enjeux de l'étude

Le contexte

Le pays d'Auray est aujourd'hui un territoire marqué par la prédominance de l'économie résidentielle et une pression foncière importante, dans lequel le maintien et le développement des entreprises de la sphère productive et des nouvelles technologies, créatrices d'emplois qualifiés, constituent une nécessité économique pour favoriser son développement équilibré et diversifié.

L'objectif du Conseil de Développement du Pays d'Auray (CODEPA)

L'objectif poursuivi par le CODEPA à travers cette étude se situe à deux niveaux complémentaires :

- Renforcer sa connaissance des besoins, motivations et projets des entreprises de la sphère productive et des nouvelles technologies, par un diagnostic qualitatif portant sur un panel représentatif de ces acteurs économiques.
- Permettre de faire émerger des axes de propositions prioritaires à destination des décideurs sur la diversification économique du Pays d'Auray.



Démarche de l'étude

Le soutien de la région Bretagne

Cette étude a été financée par la Région Bretagne. Le Conseil de Développement du Pays d'Auray s'est appuyé sur l'expertise de Madame Françoise Bouillon du Cabinet BGA, consultante senior en management, pour la réaliser.

Une approche qualitative

L'étude repose sur un diagnostic qualitatif réalisé sur la base d'entretiens individuels avec 16 entreprises du Pays d'Auray identifiées par les membres du Conseil de Développement selon différents critères :

- des entreprises à caractère innovant et/ou référentes dans leur domaine d'activité,
- une variété de tailles d'entreprises allant de la TPE de 1 salarié aux PME de 30 à 200 salariés, jusqu'au groupe de 600 salariés,
- des entreprises souvent présentes à l'export et appartenant à des domaines d'activités représentatifs des grands secteurs présents sur le pays tels que : l'agro-alimentaire et leurs fournisseurs d'équipements, l'industrie de la plasturgie et leurs fournisseurs, la transformation de matériaux composites... mais aussi des activités de niche : haute technologie, TIC et applications autour du web et du e-commerce, design...
- des entreprises implantées sur 4 des 5 communautés de communes du Pays d'Auray.

Ces 16 entreprises ont été volontaires pour s'intégrer dans la démarche pour laquelle un échantillon de départ d'une quarantaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire avait été mobilisé.

Les résultats de cette enquête ont été restitués lors de l'Assemblée Générale du CODEPA qui s'est tenue le 18 juin 2013, avec une table ronde dédiée à ce sujet.

Une démarche de proximité

Le Cabinet BGA est allé à la rencontre des chefs d'entreprises à travers des entretiens individuels d'une à deux heures, réalisés en face à face avec les dirigeants et dans les entreprises.

Ces entretiens se sont déroulés dans un climat cordial où les chefs d'entreprises rencontrés ont apprécié la démarche qui leur permettait de s'exprimer sur des sujets qui sont pour eux importants.

Ils ont en outre manifesté une attente réelle par rapport aux suites concrètes de l'étude.

Les thématiques analysées

6 thématiques ont été abordées avec les chefs d'entreprises dans le cadre du guide d'entretien développé pour cette étude :

- Les raisons de l'implantation et du développement sur le Pays d'Auray,
- Les modalités d'implantation sur le territoire,
- Le contexte de l'installation sur le Pays d'Auray et la qualité de l'accompagnement,
- Les projets de développement des entreprises,
- Les stratégies de réseaux,
- Les besoins et problématiques des entreprises.

Ces thématiques constituent :

- la base de la conduite et de l'animation des entretiens avec les dirigeants dont nous allons restituer l'analyse et la synthèse,
- ainsi que le « fil conducteur » des axes de propositions prioritaires qui ont été formulés par les chefs d'entreprises et dont cette étude se fait le vecteur de communication.

Le CODEPA a en effet souhaité que les propos et propositions des dirigeants soient le plus fidèlement restitués dans le cadre de ce rapport.





Analyse et synthèse des entretiens

Cette partie centrale de l'étude analyse les réponses et les positionnements développés par les chefs d'entreprises sur les 6 thématiques abordées. Des éléments de convergence importants ressortent de ces entretiens, permettant de structurer cette analyse autour de grandes tendances révélatrices des modes d'actions et des attentes des entreprises du territoire. Cette synthèse est illustrée de citations des chefs d'entreprises sur des points particuliers qu'il nous semblait intéressant de mettre en avant.

Quelles ont été les raisons de votre implantation et de votre développement sur le Pays d'Auray ?

➤ **Les chefs d'entreprises ont invoqué 3 raisons principales qui ont motivé leur installation et leur développement sur le Pays d'Auray :**

- La reprise d'une activité existante,
- **La situation géographique entre Lorient et Vannes** qui constitue un compromis intéressant sur l'axe majeur du Morbihan et un point médian stratégique en Bretagne sud,
- **Le cadre de vie**, qui, pour les chefs d'entreprises, rejaillit positivement sur le recrutement de cadres, l'ambiance et la concentration au travail.

Ces deux derniers éléments peuvent constituer de véritables facteurs d'attractivité pour des entreprises en recherche de lieux d'implantation, pour des cadres à vocation entrepreneuriale et de futurs recrutés à potentiel, à condition de bien valoriser ces atouts sur le plan économique et de développer les services associés nécessaires (logement, transports, gardes d'enfants...).

« La qualité de vie sur le territoire rejaillit sur la zénitude et la performance au travail. »

« L'excellence du cadre de vie permet de travailler dans des conditions de sérénité que l'on ne trouve pas forcément dans les grosses métropoles. »

« Un territoire attractif pour les cadres. »

➤ **Ils ont également souligné 2 éléments potentiellement attractifs :**

- Le développement de la gare TGV s'il est pensé et positionné dans un cadre économique construit, au-delà du strict aspect tourisme.
- Le projet de Notre Dame des Landes, en particulier pour les entreprises tournées vers l'export.

Quelles modalités d'implantation avez-vous privilégié ?

Les entreprises rencontrées s'inscrivent essentiellement dans deux cadres :

- La location de locaux, notamment pour les entreprises à vocation plutôt tertiaire, à l'intérieur de zones d'activités,
- La propriété du foncier et des locaux pour les entreprises à vocation productive, avec une implantation en ZA ou ZI.

Quel a été le contexte de votre installation sur le Pays d'Auray et comment percevez-vous la qualité de l'accompagnement apporté aux entreprises sur ce territoire ?

Les chefs d'entreprises soulignent 5 points importants autour de cette problématique :

- Un déficit de balisage institutionnel à l'entrée,
- Son corollaire : un accueil jugé insuffisant,
- Des freins structurels à l'installation,
- Une méconnaissance entre deux mondes, celui de l'entreprise et celui des élus,
- Une absence de démarche structurée de fidélisation.





- **Un déficit de balisage institutionnel à l'entrée**

- La structuration des différentes instances sur le territoire apparaît opaque et difficile à appréhender et à « décrypter » pour un créateur ou un repreneur d'entreprise. On ne comprend pas « qui fait quoi » et vers qui se tourner. C'est, pour la majorité des entreprises interrogées, une véritable « nébuleuse ».
- Les entrepreneurs manquent de point d'entrée clairement identifié.
- Pour pallier cette carence, certains porteurs de projets contactent même en direct des chefs d'entreprises du territoire.

« Une entreprise qui souhaite s'installer sur le territoire n'a aucun interlocuteur dédié, pas de point d'entrée. La rencontre n'existe pas entre l'offre et la demande. »

- **Le corollaire : un accueil jugé insuffisant**

- L'accueil des entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire est considéré comme globalement insuffisant, voire, pour certains, inexistant.
- Les services dédiés remplissent leur mission quand ils existent, mais encore faut-il arriver à eux.

- **Des freins structurels à l'installation liés à :**

- Le manque d'infrastructures à faible coût pour accueillir les entreprises en phase de création ou de démarrage (pépinières d'entreprises, accès à des financements spécifiques...)
- Les loyers élevés,
- La raréfaction du foncier,
- Le coût du foncier bâti.

« L'ensemble des zones se tertiarisent et il n'y a pas de zones dédiées à l'industrie légère sur le Pays d'Auray. »

Ces difficultés peuvent décourager certaines entreprises à s'installer sur le Pays et comportent un risque de fuite vers des territoires même voisins plus accueillants disposant d'un « pack d'accueil » plus performant et d'une promotion volontariste de leurs atouts économiques.

- ***Deux mondes qui se connaissent mal***

- Les entreprises interrogées ressentent, dans leur très grande majorité, une forte distance avec les élus et une difficulté à « communiquer » autour de leur métier et de leurs besoins, qui vont croissantes au fur et à mesure que l'on s'éloigne des activités « traditionnelles » pour aller vers l'industrie de pointe ou les nouvelles technologies
- Les chefs d'entreprises estiment par ailleurs rencontrer un manque de « culture d'entreprise » de certains élus et une méconnaissance des problématiques des entreprises.
- Cet éloignement peut se traduire par un sentiment d'isolement de certaines entreprises qui ne s'identifient pas forcément au Pays d'Auray.
- Dans ce contexte, l'intercommunalité est perçue comme une véritable opportunité, à condition qu'elle se dote d'un véritable projet économique. Dans cette perspective, les entreprises attendent des élus qu'ils soient véritablement des acteurs du développement local.

« Il faut que les élus fédèrent les entreprises, ne les laissent pas isolées, qu'ils soient des facilitateurs dans la résolution de certains problèmes. »

- ***Une absence de démarche structurée de fidélisation***

- Au-delà de la problématique de l'accueil et dans le prolongement du désintérêt « ressenti » de certains élus, les entreprises estiment majoritairement qu'aucune initiative n'est engagée pour les « fidéliser » sur le territoire, comme si leur contribution y était négligeable.





Quels leviers utilisez-vous pour conduire vos projets de développement ?

3 caractéristiques se dégagent des entretiens sur ce sujet :

- Les entreprises du territoire sont bien impliquées dans des politiques d'innovation et de développement pour lesquelles elles sollicitent les acteurs et les financements dédiés :
 - sur le Pays d'Auray,
 - mais aussi plus largement sur le département.
 - ainsi que les dispositifs nationaux de soutien à l'innovation.
- Les soutiens de la Chambre de Commerce du Morbihan, notamment celui de l'antenne d'Auray, de la Chambre des Métiers du Morbihan, du Conseil Général du Morbihan, mais aussi des techniciens des Communautés de Communes sont, dans ce cadre, sollicités et reconnus pour leur efficacité.
- Les structures rencontrées s'appuient également sur OSEO et sur les crédits d'impôts recherche, en fonction de la nature des projets conduits.

Dans quelle stratégie de réseaux vous inscrivez-vous ?

Sur ce thème, les pratiques diffèrent entre les entreprises, en fonction notamment de leur secteur d'activité :

- Certaines entreprises cultivent ou développent les réseaux locaux dont elles sont des membres actifs.
- D'autres interlocuteurs ne se reconnaissent pas dans les réseaux locaux car les sujets abordés les concernent peu

« Les petits déjeuners de la CCI sont des sources d'informations et de contacts. »

« [Il est] essentiel de se rapprocher des centres de formation du territoire et le politique peut permettre de construire ces passerelles. »

et préfèrent se tourner vers des réseaux plus larges, départementaux, régionaux ou nationaux, dédiés aux chefs d'entreprises ou à leur filière. Dans ce cas, la stratégie de réseau est déconnectée du territoire et de ses spécificités.

Ils privilégient alors des réseaux de type consulaire (CCI, Chambre des Métiers), des réseaux de développement régional (Produit en Bretagne, Entreprendre en Bretagne), des réseaux de chefs d'entreprises (Réseau Germe, Groupe d'Entraînement et de Réflexion au Management des Entreprises).

- Pour autant, en fonction des thématiques abordées, certains chefs d'entreprises peuvent ponctuellement assister à des réunions de réseaux locaux, sans en être véritablement acteurs et tout en étant inscrits dans ces autres formes de réseaux.

Quels sont vos besoins et vos problématiques en lien avec le Pays d'Auray ?

3 dimensions complémentaires sont mises en avant par les dirigeants dans ce champ, en matière de :

- services et d'infrastructures,
- développement économique du territoire,
- recrutement et formation.

En matière de services et d'infrastructures

L'accès au haut débit :

- Les difficultés de l'accès au haut débit et de la fibre optique apparaissent comme un frein à l'installation et au développement sur le territoire, voire comme une cause de démenagement.

« A travers le manque de haut débit, le Pays est aujourd'hui en décrochage par rapport à la norme actuelle en matière de services aux entreprises. »





- Pour les entreprises rencontrées, cela fait aujourd'hui partie du « pack minimum d'accueil » que se doivent de proposer les communes aux entreprises, et ce, à un coût accessible.

A ce titre, la gestion de ce « chantier » sur le Pays d'Auray apparaît désastreuse aux chefs d'entreprises et sa mauvaise communication préjudiciable pour l'image du territoire.

L'accès au foncier :

- Le problème du foncier limite également le développement des entreprises sur le territoire.
- Les entreprises sont confrontées à de véritables dilemmes : besoin de s'agrandir mais pour aller où ? Faut-il déménager sur un autre territoire plutôt que de se contenter de propositions peu satisfaisantes ?
- Le problème est particulièrement crucial pour les entreprises à vocation industrielle et peut constituer un frein à l'installation, à la pérennisation et au développement d'activités productives sur le Pays. Certaines entreprises interrogées vont jusqu'à envisager la « délocalisation » sur des territoires proches, faute de solution adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.

La question se pose donc de savoir comment positionner et soutenir la place de l'industrie légère dans le Pays d'Auray où la problématique du foncier limite l'implantation et le développement d'entreprises du secteur et où l'urbanisation grandissante renforce, dans certaines zones, les difficultés de coexistence avec les habitants et d'autres activités.

Les zones d'activités :

Enfin, concernant les zones d'activité du Pays d'Auray, deux aspects importants sont à prendre en compte :

- Les espaces dédiés, leurs signalétiques et leurs aménagements sont, dans certains cas, insuffisants ou inadaptés.

« Les zones d'Auray Communauté ne sont pas en mesure d'offrir à un prix marché normal aujourd'hui le pack technologique minimum pour l'accueil des entreprises. »

« Entre la rareté et le prix du foncier, le manque de qualité des bâtiments disponibles, on ne peut pas s'implanter et c'est difficile de grandir ».

« L'essentiel pour une entreprise, c'est d'avoir un endroit pour l'accueillir, d'avoir du personnel qualifié et de pouvoir le loger. »

- Sur certaines zones, leur caractère de plus en plus hybride qui mélange activités de production, activités commerciales et de services, engendre une coexistence difficile, à travers notamment les problèmes de circulation et de sécurité (circulation des camions, manœuvre des semi-remorques, zones de chargement....).

« La mixité des zones engendre des problèmes de circulation, de sécurité et des reproches en termes de nuisance ni anticipés, ni gérés. »

En matière de développement économique du territoire

- Au-delà du « millefeuille » d'institutions, le problème identifié par les chefs d'entreprises est celui d'un territoire « mosaïque de communes » sans vision concertée et partagée sur les aspects économiques.
- Ce territoire leur semble évoluer sans stratégie économique, ne pas travailler sur la cohérence entre ses zones, négliger de se constituer une identité économique spécifique entre Vannes et Lorient.
- Dans ce Pays dont les chefs d'entreprises jugent l'image économique floue et le positionnement touristique prédominant, il n'est pas toujours aisé d'attirer des investisseurs pour accompagner les projets des entreprises.

« Quelle place pour l'industrie sur le pays d'Auray dans les années à venir ? On pense tertiaire et commerces sur ce territoire, pas industrie ».

« C'est plus que jamais le moment, en pleine crise, de construire une stratégie économique forte et partagée ».

En matière de recrutement et de formation

Le recrutement

Si la qualité de vie du territoire peut attirer des cadres et/ou des profils à potentiel, des difficultés subsistent néanmoins sur le recrutement de personnels qualifiés ou de jeunes diplômés pour lesquels :

- l'image d'un pays parfois associé à un territoire pour « retraités aisés » peut faire peur,
- la problématique de l'accès au logement (prix du foncier et du locatif, disponibilité à l'année...) demeure un frein important.





Cette problématique de logement devient encore plus cruciale lorsqu'il s'agit de recruter des stagiaires ou des saisonniers. C'est, pour certains, une cause de renoncement au contrat, faute de propositions à prix acceptable.

La formation

- Des collaborations sont organisées, en fonction des besoins des entreprises, avec différents pôles de formation sur le département : UBS, ICAM, centres d'apprentissage, antenne de l'Ecole de Commerce de Brest ...mais ce sont avant tout des collaborations au « coup par coup », sans stratégie de long terme.
- Il manque, pour aller plus loin, le lien avec les politiques pour organiser de véritables stratégies de filières, en relais de priorités de développement économique clairement identifiées.
- Enfin, il apparaît nécessaire de développer l'ouverture du Pays à l'international, en particulier par le soutien à l'apprentissage des langues étrangères (en particulier l'anglais) qui constitue une problématique récurrente pour les entreprises tournées vers l'export.

« Développer et mettre en avant des pôles d'excellence en lien avec la formation et les entreprises : robotique, vision, langues étrangères, industrie de pointe, informatique ... »

« [Il serait] intéressant de faire se regrouper des entreprises autour d'universitaires avec des thématiques communes de travail. »

Axes d'actions prioritaires proposés par les entreprises

Au terme de nos entretiens, les chefs d'entreprises ont formulé 4 axes de propositions prioritaires pour la diversification économique du Pays d'Auray dont nous sommes ici le relais et qui pourront constituer une base de réflexion pour les décideurs du territoire en matière de stratégie économique à conduire dans les années à venir :

- *Clarifier le balisage institutionnel à l'entrée du territoire,*
- *Développer un véritable parcours résidentiel pour les entreprises,*
- *Développer les synergies sur le Pays,*
- *Construire une image économique forte.*

Clarifier le balisage institutionnel à l'entrée du territoire

- Il est, d'une part, essentiel de disposer d'un interlocuteur « point d'entrée » sur le territoire, d'un « guichet d'information » capable de flécher la demande des entreprises vers les bons relais,
- D'autre part, il s'avère important de clarifier « qui fait quoi » en matière d'accueil et d'accompagnement sur le Pays et de communiquer sur ces dispositifs.

« Travailler l'accueil et l'accompagnement des entreprises et réfléchir en complément à l'aménagement des communes permettant aux [salariés] de s'installer sur le Pays, de s'y loger et de bien y vivre (services, pistes cyclables ...). »

Développer un véritable parcours résidentiel pour les entreprises

- Accompagner les primo-installants et les entreprises du territoire dans leurs démarches de recherche, d'installation et de développement,
- Les soutenir dans le montage des dossiers associés à ces projets.



- Mettre à disposition et harmoniser sur l'ensemble du Pays les « pré-requis technologiques » de base (haut débit, fibre optique...), que les dirigeants considèrent aujourd'hui comme constitutifs du pack minimum d'accueil pour toute entreprise,
- Développer des pépinières d'entreprises qui faciliteront la venue et l'installation des primo entreprises,
- Plus largement, créer un parcours résidentiel et des infrastructures adaptées à chaque stade du développement des entreprises (pépinière, atelier relais, hôtel d'entreprises...).

Développer les synergies

Il est indispensable pour les dirigeants d'engager la réflexion sur des axes complémentaires agissant à différents niveaux sur et pour le territoire, à savoir :

- Analyser les synergies possibles entre les entreprises du territoire en matière de transport, d'emplois partagés... pour favoriser l'échange et la mutualisation.
- Développer des pôles d'excellence et des stratégies de zones qui pourraient constituer une vitrine pour le territoire et un socle favorisant la mutualisation.
- En termes de formation, organiser de véritables stratégies de filières en relais de priorités de développement économique clairement identifiées.
- Allier les dimensions économique et développement durable très porteuses pour l'avenir.
- Etudier les coopérations possibles avec les territoires voisins (en particulier, Vannes et Lorient).

« La mutualisation de certains besoins (transport, temps partagé...) et la création de synergies seraient une voie de développement et de collaboration, moteur pour les entreprises du territoire. »

« On pourrait mutualiser les besoins à une dizaine d'entreprises, pourquoi pas avec Vannes et Lorient. »

« Développer un pôle d'excellence autour du tourisme qui maillerait les nouveaux métiers de l'internet sur le territoire avec les besoins du tourisme local. »

Construire une image économique forte

Sans cette dimension volontariste et offensive, les autres axes de proposition formulés peuvent se trouver altérés dans leur portée et leur rayonnement. Il apparaît essentiel pour les chefs d'entreprises sollicités de se mobiliser de façon forte autour d'une véritable stratégie de communication économique :

- Important de jouer la carte du territoire « charnière » du Morbihan situé au cœur de son axe de développement principal, sans se faire phagocytter sur le plan économique par Vannes ou Lorient,
- Raisonner en termes de spécificités à développer et à valoriser pour construire une image forte de territoire,
- Développer des services en lien avec l'économie autour de la zone de la gare, assis sur une véritable ambition de valorisation économique du territoire,
- Organiser des temps forts et médiatisés pour promouvoir le Pays d'Auray

« Construire une identité forte entre Vannes et Lorient en valorisant au mieux nos atouts et notre potentiel. »

« Pertinent de développer un ancrage parisien à travers une plate-forme dédiée aux entreprises du Pays : boîte postale, ligne téléphonique, bureaux disponibles à la journée pour rencontrer les clients. »

« Utiliser l'image du territoire pour attirer des entreprises en recherche d'excellence environnementale, de qualité de vie au travail. »





Conclusion et suites de l'étude

Cette étude avait pour objectif principal de donner la parole à des entreprises créatrices d'emplois d'avenir sur le Pays d'Auray. La démarche a été très positivement accueillie par la plupart des chefs d'entreprises qui ont, à cette occasion, exprimé de nombreuses attentes vis-à-vis du territoire et de la future intercommunalité en cours de structuration. Si certaines d'entre elles ont choisi le territoire et se félicitent de ce choix, d'autres, au contraire, ont soulevé un certain nombre de points préoccupants et de problématiques qu'il est urgent de prendre en compte si l'on souhaite pérenniser ces entreprises sur notre territoire, certaines allant jusqu'à évoquer des projets d'installation sur des pays voisins.

Lors de la restitution de cette étude en date du 18 juin 2013, les différents décideurs présents ont pris acte des résultats et propositions présentés. Le Conseil de développement du Pays d'Auray, en tant que porteur et relais de la parole de la société civile sur le territoire dont les chefs d'entreprises font partie, poursuit sa réflexion sur cette base et formulera prochainement un certain nombre de préconisations sur le plan économique qu'il présentera aux élus du territoire.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation

Adossé au Syndicat Mixte du Pays d'Auray, le Conseil de Développement permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray.

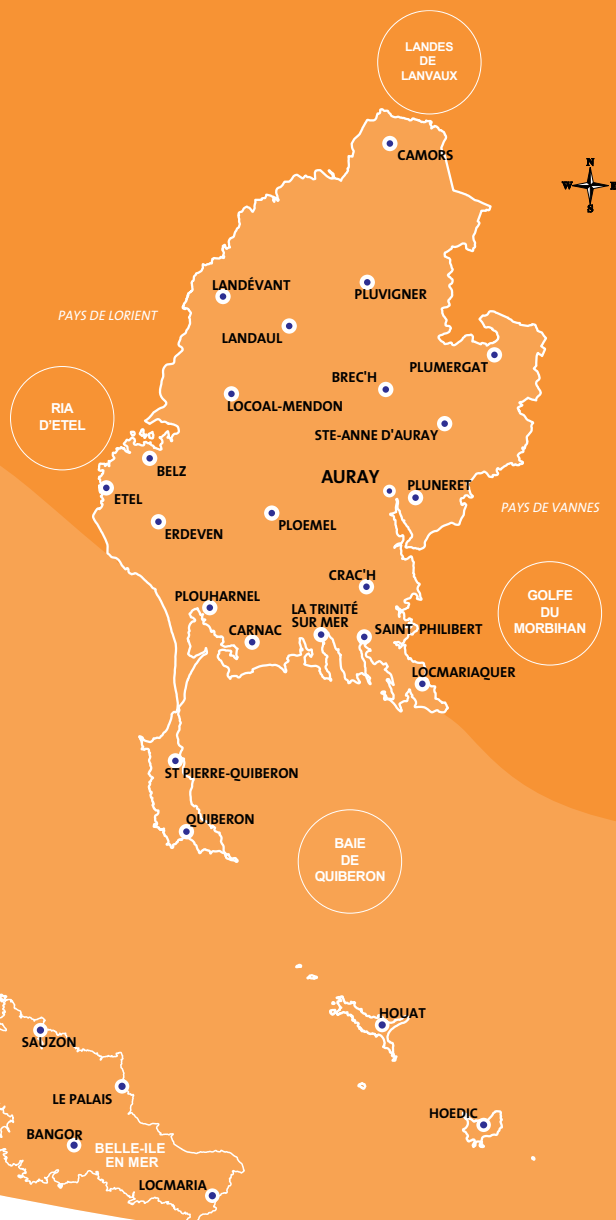
Formé de représentants associatifs, d'entreprises et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- Mobiliser la société civile dans les projets de territoire : représentation dans différentes instances, participation active à certains travaux du Pays...

- Animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...

- Produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions.

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...



**Pays
d'Auray** CONSEIL de
DEVELOPPEMENT

Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray - Espace Tertiaire Porte Océane 2
BP 20335 - 56403 AURAY Cedex - codepa-pays-auray@orange.fr
Fax : 02 97 56 40 68 - Tél. **02 97 56 45 45**